

Dialogue avec les musulmans

**Transparence et ouverture
sont incontournables**

Collection FEPS Impulsions

- 1 Dialogue avec les musulmans – Transparence et ouverture sont incontournables, 2007, 9 pages.* *Also available in English.*
- 2 Valeurs fondamentales – Dix modules de formation pour adultes, 2007, 50 pages, CHF 9.–.
- 3 « La où est la Parole, là est l'Église » – Une parole réformée dans le contexte œcuménique, 2007, 19 pages.*
- 4 Maison de Dieu ou bâtiment tous usages ? – Une contribution à la question de la réaffectation des édifices religieux dans la perspective protestante, 2008, 38 pages, CHF 6.–.
- 5 Les supersalaires sont-ils justes ? – Pour plus de modération et une meilleure concertation, 2008, 51 pages, CHF 6.–.

* Ces brochures sont gratuites.

Alle Broschüren sind auch auf Deutsch erhältlich.

Commandes en ligne sur www.feps.ch/shop ou par courriel : commandes@feps.ch.

Éditeur: Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS
Auteur: Thomas Wipf
Collection: FEPS Impulsions
Traduit de l'allemand par : Laurent Auberson
Mise en page: Büro + Webdesign GmbH, Berne
Impression: Roth Druck, Uetendorf

Internet www.feps.ch
Courriel info@feps.ch

Sommaire

Une tâche difficile pour la politique religieuse	3
De la nécessité de prêter attention aux inquiétudes et aux interrogations des gens	4
La liberté religieuse, un droit fondamental de notre pays	5
Notre manière de percevoir les choses et nos interrogations	6
Premier exemple La question de la séparation entre la politique et la religion	7
Deuxième exemple Le libre choix de se convertir	8
Troisième exemple La mainmise de certains États islamiques sur les associations musulmanes en Suisse	9
Quatrième exemple Que signifie le dialogue interreligieux pour les associations islamiques ?	10
Nous nous interrogeons, mais restons des interlocuteurs attentifs	11
Appel à la transparence, au dialogue et au travail commun en vue d'un avenir pacifique	11

Discours du pasteur Thomas Wipf, président du Conseil de la FEPS, pour l'ouverture de l'assemblée des délégués, le 17 juin 2007 à Bâle

Une tâche difficile pour la politique religieuse

À la question de savoir quelles seront les tâches les plus difficiles auxquelles devra faire face notre politique intérieure au cours des prochaines années, on peut assurément répondre que le domaine religieux en fait partie. Nous vivons une période de mutation caractérisée par un « retour de la religion ». Cette formule désigne la conscience, ravivée ou tout à fait neuve, de l'importance de la religion, sous ses différentes formes de représentation et d'action, dans la vie et dans la coexistence des êtres humains, même dans un État laïque et pluraliste. Je m'exprimerai aujourd'hui sur un aspect dont l'évolution récente de la composition religieuse de la population suisse a fait un sujet d'actualité dans les débats sociaux et politiques. Une part croissante de la population de notre pays appartient à la communauté religieuse islamique. Beaucoup sont pour nous des voisins, des collègues, des amis, et participent ainsi à la diversité des habitants de nos villes et de nos villages. Ils se sont établis chez nous, se sont intégrés sans être contraints de perdre leur appartenance religieuse. La présence de personnes d'origine musulmane et leur apport à l'économie, à la culture, mais aussi au questionnement commun sur l'essence de la foi, représentent un enrichissement. Mais, passé cette phase de sentimentalisme multiculturel, il faut oser affronter quelques questions fondamentales qui se posent. Nous voici donc maintenant côtoyant des gens qui n'adhèrent pas d'emblée aux mêmes valeurs fondamentales que nous et qui n'en ont pas été imprégnés. Il y a par exemple de grandes divergences quant à la conception de l'État et de la religion, à l'égalité entre hommes et femmes, il y a une inégale disposition à se remettre soi-même

en question et à se laisser remettre en question, en tant qu'adeptes d'une religion. Cette situation est nouvelle et elle se présente à nous, les chrétiens, les Églises, comme un défi auquel nous n'étions peut-être guère préparés et qui nous oblige à une profonde réflexion sur les valeurs et les attitudes fondamentales qui marquent notre vie en société et que nous ne pouvons ni ne voulons abandonner. Car au cœur de la foi protestante, il y a la liberté que Dieu nous offre par Jésus-Christ. C'est la liberté de mener une vie empreinte de sens des responsabilités et de respect pour les convictions d'autrui. La liberté religieuse est un enfant de l'esprit de la foi chrétienne, quoique pour une bonne part elle ait dû être arrachée de haute lutte aux grandes Églises chrétiennes.

De la nécessité de prêter attention aux inquiétudes et aux interrogations des gens

Récemment, divers domaines politiques ont été directement confrontés à des questions concernant l'islam : la politique migratoire et la politique d'intégration, la politique scolaire, la politique de sécurité, la politique des infrastructures. L'initiative visant à interdire les minarets, la polémique au sujet des caricatures, le port des symboles religieux, les demandes de dispense dans les écoles, les réactions hostiles à l'empreinte chrétienne de notre calendrier sont des points qui préoccupent les gens.

Dans les discussions publiques, dans le travail en Église, dans le cercle de nos familiers, nous sentons partout une inquiétude, même chez des gens ouverts et disposés à dialoguer. Il serait sans doute excessif de parler de phobie de l'islam ou d'hostilité à l'encontre des musulmans. Mais les gens posent des questions. Quelles conséquences aura pour notre pays, pour nos valeurs, pour notre culture

politique traditionnellement attachée aux libertés, à l'État de droit et à la démocratie, la présence croissante et visible de l'islam ? Que signifie l'intégration d'une religion pour nos valeurs issues du judéo-christianisme et des Lumières, si cette autre religion a ses propres valeurs et ses propres traditions juridiques ?

La liberté religieuse, un droit fondamental de notre pays

La liberté religieuse est un droit fondamental de notre pays. Les habitants de notre pays ont un sens particulièrement développé des libertés, y compris de la liberté en matière religieuse. Nous sommes un pays formé de quatre cultures linguistiques, essentiellement marqué par deux confessions chrétiennes, en plus de la communauté juive, dont l'appartenance à notre société est devenue depuis longtemps tout à fait naturelle.

Lorsqu'il s'agit de prendre acte des désirs des gens de confession islamique et de chercher des solutions, les choses se déroulent souvent de manière typiquement suisse : il faut un certain temps, on recherche des compromis, en restant dans des proportions raisonnables et en gardant une solide dose de bon sens.

Pour le problème des inhumations, par exemple. Actuellement en Suisse, la gestion des cimetières n'est plus régie religieusement, mais est l'affaire des communes. On a néanmoins cherché des moyens d'accéder aux demandes des communautés musulmanes. Il a même été possible, en plusieurs endroits, d'aménager dans les cimetières des secteurs particuliers où les tombes peuvent être orientées vers La Mecque. Autre exemple : la construction de mosquées. Beaucoup de gens en Suisse comprennent que, pour

se réunir, les communautés musulmanes souhaitent sortir de l'ombre des garages, des arrière-cours ou des fabriques désaffectées. Mais des conflits peuvent surgir là où l'on ne se connaît pas, où l'on s'en tient aux revendications maximales, où l'on est peu disposé à faire des compromis, que ce soit de la part des autorités, de la population ou des communautés religieuses concernées.

La Suisse, nous l'avons dit, reconnaît la liberté religieuse comme un des droits fondamentaux. Pour les chrétiens, il n'y a pas d'autre choix possible que de s'engager en faveur de la liberté religieuse. Cette liberté est au cœur même des droits de l'homme et elle doit être offerte à tous les habitants de notre pays. En tant que chrétiens, nous nous efforçons d'obtenir que nos concitoyens et concitoyennes musulmans puissent exprimer leurs convictions religieuses au grand jour et en communauté. Les associations islamiques continueront à trouver dans les Églises chrétiennes et dans les communautés juives des partenaires attentifs et soucieux de défendre le droit fondamental qu'est la liberté religieuse, de construire un dialogue régulier, de permettre des rencontres et de jouer au niveau politique un rôle d'ambassadeur pour les questions religieuses.

Notre manière de percevoir les choses et nos interrogations

Nous sommes toutefois arrivés à un point sensible. Certaines tendances et certains événements observés récemment nous font réagir et nous voulons, nous allons en discuter avec nos interlocuteurs musulmans. Je citerai quatre exemples.

Premier exemple

La question de la séparation entre la politique et la religion

Une des principales questions qui nous préoccupent est celle de la séparation entre la politique et la religion. Car la liberté religieuse ne peut être appliquée et garantie que si l'organisation étatique a un caractère laïque et démocratique et si elle autorise une diversité d'opinions et de visions du monde. Nos interlocuteurs musulmans nous assurent que l'islam est compatible avec la conception d'un État de droit démocratique et respectueux des libertés. Je connais de nombreux musulmans, surtout des jeunes, issus de familles établies en Suisse depuis une ou deux générations, qui apprécient les libertés démocratiques et y adhèrent. Mais la question se pose lorsque des déclarations de personnalités ou d'organes vont manifestement à l'encontre de cette conception. Ainsi, le responsable du Centre islamique de Genève n'a pas hésité à affirmer qu'il ne pouvait s'opposer à la lapidation des femmes déclarées coupables d'adultère puisque la lapidation fait partie du droit islamique. Une récente prise de position du Conseil de coordination des musulmans d'Allemagne ne laisse pas moins perplexe. Le Conseil de l'Église protestante d'Allemagne (EKD), il y a une année, avait tendu la main vers les musulmans en les invitant au dialogue, et publié un appel dans les paroisses, sous le titre « Clarté et bon voisinage. Chrétiens et musulmans en Allemagne ». Ce document aborde des thèmes sur lesquels les chrétiens et les musulmans ne sont pas parvenus à une vision commune. Le Conseil de coordination des musulmans d'Allemagne a réagi avec une intransigeance outrée, rappelant que « l'islam ne connaît pas de distinction entre la sphère sacrée et la sphère laïque ». De ce fait, par exemple, selon la conception islamique, le mariage civil doit être considéré automatiquement aussi comme un acte religieux. Il y a donc nécessité de tirer au clair plusieurs questions relatives à la neutralité religieuse de l'État. Selon notre conviction, l'État n'a pas de religion – et cela précisément pour le bien de la religion elle-même. L'État ne doit pas se proclamer gardien d'une

prétendue vérité, mais être le gardien des libertés. Et au risque de paraître insistants à nos interlocuteurs musulmans, nous ne nous laserons jamais de rappeler qu'il existe chez nous certains droits fondamentaux et certaines valeurs sur lesquels nous ne tolérons aucun marchandage : les droits fondamentaux de l'être humain, l'égalité entre hommes et femmes, la liberté individuelle, la neutralité confessionnelle de l'État, la primauté du droit séculier. Notre société ne peut accepter d'inclure des zones où ces droits fondamentaux ne seraient pas applicables, et cela pas même dans le domaine privé de la famille. Quiconque revendique des droits que notre Constitution fédérale accorde à tous a aussi des obligations. Cette règle est valable pour tous, sans exception.

Deuxième exemple

Le libre choix de se convertir

Lors de l'avant-dernière réunion du Conseil suisse des religions, nous avons abordé le thème de la liberté de conversion. Les médias musulmans se complaisent à relater que, chaque année en Europe, des milliers de jeunes gens se convertissent à l'islam. Ils occultent ainsi les difficultés qui se présentent lors d'un souhait de conversion dans l'autre sens. La réalité est que chez nous, des gens qui souhaitent quitter l'islam pour embrasser la foi chrétienne ne peuvent généralement le faire que dans la clandestinité. Le baptême et l'adhésion à l'Église doivent se faire en secret, parce qu'il pèse sur ces personnes une menace de renvoi dans leur pays d'origine ou d'exclusion de leur famille. Nous exigeons de nos interlocuteurs musulmans qu'ils comprennent que nous ne pouvons pas accepter cette situation. Nous attendons des responsables musulmans un travail permanent d'information honnête et de sensibilisation dans leurs communautés. Car le droit de choisir librement son appartenance religieuse est ancré dans la Convention européenne des droits de l'homme et doit être uniformément applicable à toute personne vivant dans notre

pays. La réponse qui consiste à dire que les restrictions à la liberté religieuse n'ont pas leurs fondements dans l'islam mais dans certaines traditions culturelles est un faux-fuyant dont nous ne saurions nous satisfaire. La femme musulmane qui porte le voile doit avoir chez nous l'entière liberté de l'enlever.

Troisième exemple

La mainmise de certains États islamiques sur les associations musulmanes en Suisse

Dans la plupart des pays islamiques, les chrétiens sont exposés à de sévères restrictions qui leur interdisent de pratiquer pleinement leur foi et de développer une vie ecclésiale. Cette situation est pour nous un sérieux motif d'inquiétude. Nos interlocuteurs musulmans nous assurent qu'ils n'ont malheureusement pas les moyens d'intervenir auprès des autorités de leur pays d'origine pour les amener à infléchir leur attitude à l'égard des minorités chrétiennes. En revanche, de plus en plus d'indices nous montrent que des États étrangers ne se privent pas de soutenir les intérêts islamiques en Suisse par une mainmise sur les associations culturelles et sur la direction des mosquées. C'est ainsi que l'on a appris, il y a quelques semaines, que les menées de la maison royale saoudienne ont abouti au licenciement de divers responsables de la mosquée de Genève, qui étaient des personnes depuis longtemps intégrées dans la région, et à leur remplacement par des conservateurs rigoristes. La perplexité n'est pas moins de mise lorsque, par exemple, l'ambassadeur d'Iran en Suisse, lors d'un entretien avec le président du Conseil suisse des religions, se permet de dénoncer la prétendue discrimination dont les musulmans seraient l'objet dans notre pays, invitant du même coup la Suisse à s'inspirer de l'exemple iranien en matière de tolérance religieuse, et exprimant pour terminer son espoir que le Conseil suisse des religions se prononcera en faveur de la construction du centre islamique de Berne. Il ne doit pas y avoir de symétrie dans l'iniquité.

Mais comme la liberté religieuse est un droit fondamental de l'être humain, elle est applicable à tous et en tous lieux. Ce qui, en clair, signifie pour les musulmans en Suisse tout autant que pour les chrétiens dans les pays islamiques.

Quatrième exemple

Que signifie le dialogue interreligieux pour les associations islamiques ?

Depuis de nombreuses années, sur l'initiative des Églises chrétiennes, des forums, des tables rondes sont organisés au niveau local ou cantonal sur des questions interreligieuses, des rencontres ont lieu dans des cadres les plus divers.

Le Conseil suisse des religions, au niveau national, est également né d'une initiative chrétienne. Les associations et fédérations islamiques ont réussi – et nous leur en sommes reconnaissants – à prendre rapidement les mesures d'organisation nécessaires à la nomination de leurs délégués à ce Conseil (un représentant de la Fédération des organisations islamiques faîtières de Suisse et un représentant de la Coordination des organisations islamiques en Suisse).

Après une année, le bilan peut être prudemment qualifié de positif. Les entretiens sont ouverts et empreints de confiance mutuelle. Parmi les sujets de discussion envisagés figure l'enseignement religieux dans le cadre de l'harmonisation de l'enseignement scolaire obligatoire entre les cantons. Après les vacances d'été, il est prévu que le Conseil suisse des religions rencontre à cet effet le comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Le conseiller fédéral Pascal Couchepin a l'intention de rencontrer le Conseil des religions deux fois par année, à la demande du Gouvernement. Mais la question qui nous préoccupe – et nous savons qu'elle préoccupe aussi nos Églises membres – est la suivante :

nos interlocuteurs musulmans voient-ils dans tous ces dialogues un intérêt autre que la simple opportunité d'appuyer leurs propres revendications ? Le Conseil suisse des religions a appris seulement par la presse du dimanche l'existence d'un projet de grand centre islamique à Berne, et c'est ce qui, indirectement, fait que le projet doit être d'ores et déjà considéré comme un échec. La transparence et l'ouverture sont pour nous des éléments indispensables du dialogue.

Nous nous interrogeons, mais restons des interlocuteurs attentifs

Les associations et organisations faîtières islamiques pourront continuer à trouver dans les Églises chrétiennes des interlocuteurs attentifs. Il n'en demeure pas moins que nous sommes arrivés maintenant à un point critique. Dans le contexte que j'ai tenté d'esquisser par quatre exemples, nos interlocuteurs musulmans doivent être prêts à accepter des questions critiques. J'espère que nous pourrions avoir là-dessus un dialogue approfondi et une mise au point.

Appel à la transparence, au dialogue et au travail commun en vue d'un avenir pacifique

Les religions, et en particulier le christianisme, le judaïsme et l'islam, ont un fondement commun, qui est la foi en Dieu et l'aspiration à la paix. Ce fondement commun nous voulons le renforcer. Ce que nous avons de commun est plus fort que ce qui nous divise. Ce que nous avons de commun supporte le questionnement critique mutuel.

J'invite donc aujourd'hui tant les chrétiens que les juifs et les musulmans à garder présent à l'esprit ce que nous avons de commun et à œuvrer conjointement à la cohésion de notre société et à la coexistence pacifique des différentes religions et cultures.

J'invite aujourd'hui les associations et organisations faîtières islamiques à s'engager fermement dans un dialogue approfondi avec les Églises et la communauté juive. Nous restons, en tant qu'Églises, à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins et sommes prêts à rechercher des solutions. Nous partageons d'ailleurs certaines de ces attentes. Mais nous attendons des représentants des associations islamiques que, de leur côté, ils soient aussi à l'écoute de nos questions et disposés à prendre en compte nos besoins. Nous sommes ouverts à la découverte de l'islam et de ses cultures. Mais nous attendons d'eux qu'ils soient prêts à apprendre à connaître les chrétiens, les Églises, la communauté juive et la culture de notre pays. Nous attendons d'eux un dialogue entre interlocuteurs de même niveau, empreint de transparence, d'ouverture et de disposition au compromis.

J'encourage les associations et fédérations faîtières islamiques à poursuivre leurs efforts dans la voie sur laquelle elles se sont engagées pour leur organisation. Il faut pour ce dialogue à tous les niveaux des représentants et des interlocuteurs qui puissent s'engager valablement. Les musulmans de Suisse doivent donc se comprendre comme une communauté religieuse et s'organiser comme telle. Les Églises sont volontiers disposées à leur faire profiter de leur expérience en la matière.